

# Arrêté portant composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) Catégorie B

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Vu les délibérations en date du 18 novembre et 15 décembre 2020 portant désignation des représentants du collège des collectivités et établissements publics aux CAP placées auprès du CDG18,

Vu les délibérations du conseil d'administration en date du 2 juin et 5 septembre 2022,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats,

Considérant le départ en retraite de certains représentants du personnel rendant nécessaire la désignation de nouveaux représentants,

## ARRÊTE

**Article 1** : La composition de la CAP B placée auprès du Centre de Gestion du CHER s'établit comme suit :

<b>Représentants des collectivités/établissements publics</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Daniel BONE Maire de COLOMBIERS	M. Bruno MARECHAL Membre de la CDC Arnon Boischaux Cher
M. Christian JOLY Maire-Adjoint à MEHUN SUR YEVRE	M. Franck BRETEAU Maire de TROUY
M. Francis BLONDIEAU Maire-Adjoint à ST AMAND MONTROND	M. Patrick COURZADET Maire de SAINT MAUR
M. Jean-Marie DELEUZE Maire de VERNEUIL	M. Pierre DUCASTEL Maire de la GUERCHE SUR L'AUBOIS
Mme Anne-Marie OSWALD Maire-Adjoint à ST MARTIN D'AUXIGNY	Mme Marie-Christine BAUDOIN Maire de ST GERMAIN DU PUY

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
Mme Nathalie DAUGERON Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à FEUX	FO	Mme Stéphanie ROSE Animateur à CHAROST	FO
M. Pascal JABLONSKI Chef de Service de Police Municipale à AUBIGNY SUR NERE	FO	Mme Tania VERCHERE Assistant de Conservation du Patrimoine à ST FLORENT SUR CHER	FO
Mme Françoise ROSSIGNOL Animateur à ST DOULCHARD	FO	M LEGENT Cédric Chef de service principal 1 <sup>ère</sup> classe A SANCERRE	FO
M. Mathieu ARRIVÉ Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> Classe à la CDC VIERZON SOLOGNE BERRY	FO	Mme GAUGUET Nathalie Rédacteur A SIAEP FARGES EN SEPTAINE/VILLABON	FO
Mme Sylvie PERNOD Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à ST DOULCHARD	FO		FO

**Article 2** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plaimpied-Givaudins, le 27/08/2024

Le Président,



Pierre DUCASTEL